



- Officiels de compétition -
CAHIER DES CHARGES

Afin de devenir officiel de compétition en CSO, le candidat doit être en possession de sa licence fédérale de l'année en cours, posséder une assurance en responsabilité civile et suivre le cursus mis en place par la Fédération Française d'Equitation (www.ffe.com => "Vous êtes" : Officiel de compétition => Cursus => Commissaire au paddock, ou CSO => Devenez Commissaire au paddock, ou juge ou chef de piste].

Le CRE Provence organise chaque année durant l'hiver, des stages de formations et de perfectionnement pour accéder aux différents statuts d'officiel de compétition (juge, chef de piste, commissaire au paddock, chronométreur).

Les personnes ayant un statut d'officiel de compétition doivent suivre un stage tous les deux ans, afin de conserver leur grade, dans le cas contraire la FFE pourra supprimer leur statut.

L'ensemble des candidats doit posséder un carnet de suivi établi par la FFE, qui doit être rempli systématiquement par le comité organisateur du concours que ce soit pour les juges, chefs de piste, commissaires au paddock ou chronométreur. Il devra également retirer le dossier de demande de promotion en ligne sur www.ffe.com (=> "Vous êtes" : Officiel de compétition => Cursus => Commissaire au paddock, ou CSO => Devenez Commissaire au paddock, ou juge ou chef de piste].

Les officiels de compétition doivent vérifier que leur nom apparaît sur les avants programmes et les résultats des concours. Trop souvent seuls les juges et les commissaires au paddock en titre sont indiqués. Lors de la parution des avants programmes, les officiels assesseurs doivent vérifier que pour l'épreuve jugée, tracée, ou le paddock surveillé, leur nom apparaît sur les résultats de l'épreuve où ils ont officié. Dans le cas contraire, le concours ne peut être pris en compte pour la demande de promotion.

La commission CSO a décidé de rajouter un critère à ceux de la FFE. Le candidat devra officier au moins chez deux organisateurs différents et au minimum deux concours par organisateur pour les juges et les commissaires aux paddocks.

Au cas où tous les critères pour accéder à la nomination ou à la promotion seraient remplis, celles-ci ne seront pas faites automatiquement.

La FFE et le CRE de Provence se réserve le droit de procéder ou non à la promotion ou à la nomination des personnes qui en ont fait la demande.

Seules les demandent qui répondront à l'ensemble de ces critères seront validées.